Comment se procurer sa licence?

Paiement en ligne sécurisé	Rendez-vous au www.carrefourcanin.com ou au citoyen.charlemagne.ca/licences-animalieres
Téléphone par carte de crédit	Téléphonez-nous au : 450-752-2646 ou sans frais au : 1-844-752-2646
En personne au Carrefour Canin	Présentez-vous au 707, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, du lundi au mercredi, de 9h à 18h, le jeudi, de 9h à 19h, le vendredi, de 9h à 20h, le samedi, de 9h à 17h et le dimanche,10h à 17h.
En personne à l'hôtel de ville	Présentez-vous au : 84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne. Il est important de remplir le formulaire avant de vous présenter. Il est disponible sur le site de votre ville : citoyen.charlemagne.ca/licences-animalières
Par chèque	Libellez votre chèque et postez le à : Le Carrefour Canin, 707, boul. de l'Industrie, Saint-Paul, Québec, J0K 3E0.
Par virement Interac	À info@carrefourcanin.com Envoyez ensuite un courriel à cette même adresse incluant les informations requises ; Pour la question de sécurité, indiquez votre nom complet. Pour la réponse, indiquez : *canin*.

Tarifs* : 34$ par chien | 20$ par chat non stérilisé | 20$ à vie par chat stérilisé (preuve à l'appui)
Informations requises pour l'enregistrement :

Votre nom complet, adresse, date de naissance, adresse courriel et numéro de téléphone.

Pour chaque animal : Son nom, mâle ou femelle, race, couleur, âge, provenance (refuge, éleveur, particulier, etc.), stérilisé ou fertile et pour un chien, s'il pèse plus ou moins de 20 kg (44 lbs).

Votre choix de licence : Plastique ou métal. La licence vous sera rapidement envoyée par la poste. Il est possible de remplir et d'imprimer le formulaire en ligne et de nous le poster avec votre chèque (rendez-vous au www.carrefourcanin.com dans la section *Payez votre licence*).

***Des frais de poste de 2$ sont à prévoir en plus du prix de la licence si un nouveau médaillon doit vous être posté par le Carrefour Canin.**
Il est possible de renouveler une licence en conservant le même médaillon. Pour ce faire, vous devez communiquer avec le Carrefour Canin.

La loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chap. P-38.002) prévoit une amende d'un montant de 250$ à 750$ pour un gardien qui contrevient à son obligation de se procurer une licence pour son chien. Soyez proactifs!

Carrefour Canin | 707, boul. de l'Industrie, Saint-Paul, Québec, J0K 3E0 | (450) 752-2646 | sans frais : 1-844-752-264
carrefourcanin.com | info@carrefourcanin.com

CHARLEMAGNE